



Concours externe d'accès au corps d'ingénieur de recherche de 2^{ème}
classe du ministère de la culture

Session _____

DOSSIER D'ADMISSIBILITÉ

Important : le candidat doit remplir le dossier de manière dactylographiée et le transmettre par téléversement dans son espace candidat d'inscription Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs », au plus tard à la **date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours**, avant minuit, heure de Paris (date et heure de téléversement faisant foi).

L'absence de téléversement du dossier d'admissibilité avant cette date entraîne l'élimination du candidat.

Madame / Monsieur

Nom marital / d'usage : _____

Nom de naissance / patronymique : _____

Prénom(s) : _____

Attention : ce dossier en PDF modifiable comporte 9 pages, la structure du dossier ne peut être modifiée d'aucune manière que ce soit. Après avoir complété et signé ce dossier, le candidat doit l'enregistrer au format PDF et le téléverser dans son espace candidat Cyclades accompagné de ses quatre annexes autorisées, à la rubrique « Mes justificatifs »

Les annexes doivent être au format PDF et nommées au nom du candidat.

Pour plus de renseignements, consultez la [brochure d'informations](#) ainsi que le [guide d'aide au remplissage](#)

Ces documents sont consultables sur le site du ministère de la Culture.

SOMMAIRE

1-	TITRES ET DIPLOMES	3
2-	LETTRE DE MOTIVATION (2 PAGES MAXIMUM)	4
3-	CANDIDATS TITULAIRES D'UN DOCTORAT (OPTION - 2 PAGES MAXIMUM)	6
4-	CURRICULUM VITAE DETAILLE	8
5-	NOTE DECRIVANT LES EMPLOIS OCCUPES ET LES TRAVAUX REALISES	8
6-	S'IL Y A LIEU, LISTE DES REFERENCES DES PUBLICATIONS DU CANDIDAT	8
7-	VOS ANNEXES	8
8-	DECLARATION SUR L'HONNEUR	9

1- Titres et diplômes

Consignes : le candidat complète le tableau ci-dessous.

** Il doit y joindre les photocopies des titres ou diplômes mentionnés en une annexe.

Année	Titres ou diplômes

2- Lettre de motivation (2 pages maximum)

3- Candidats titulaires d'un doctorat (option - 2 pages maximum)

Conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, les titulaires d'un doctorat peuvent présenter les acquis de leur expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et qui a conduit à la délivrance du doctorat

4- Curriculum vitae détaillé

** Ce document doit être déposé en annexe dans la rubrique « mes justificatifs ».

5- Note décrivant les emplois occupés et les travaux réalisés

** Ce document doit être déposé en annexe dans la rubrique « mes justificatifs ».

6- S'il y a lieu, liste des références des publications du candidat

** Ce document doit être déposé en annexe dans la rubrique « mes justificatifs ».

7- Vos annexes

Consignes :

Les quatre annexes acceptées sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Votre document doit être nommé de manière explicite et enregistré au **format PDF**.

Exemple : « diplômes_nom_prénom »

** La taille de l'ensemble des documents ne peut être supérieure à la **limite de 50 Mo**.

** Annexes acceptées	Nombre de pages
Copie des titres ou diplômes	
Curriculum vitae détaillé	
Note décrivant les emplois occupés et les travaux réalisés	
S'il y a lieu, la liste des références des publications du candidat	

8- Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) _____ souhaite me présenter au concours externe d'accès au corps d'ingénieur de recherche de 2^{ème} classe du ministère de la culture, organisé au titre de l'année _____.

Je déclare sur l'honneur :

- L'exactitude de toutes les informations figurant dans mon dossier candidat ;
- Avoir pris connaissance du règlement ci-dessous concernant les fausses déclarations.

J'ai pris connaissance que la loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

- « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accompli par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende » (Code pénal art. 441-1). »

- « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende » (Code pénal art. 441-6). »

Je suis informée(e) que le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle ainsi que le bureau DEC1 de la Maison des examens se réservent le droit de vérifier l'exactitude de mes déclarations.

À _____, le _____

Signature du candidat :